
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Équité salariale à Montréal
Le maire Tremblay refuse de payer la facture

Montréal, le jeudi 19 mai 2011 – Un litige majeur oppose le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ) et la Ville de Montréal qui a décidé, de façon unilatérale, de ne pas procéder aux correctifs salariaux comme prévu à la Loi. L'employeur prive ainsi de nombreuses femmes et d'hommes du plein ajustement salarial qui leur est dû.

« Au SCFP, dans tout le Québec, nous avons conclu plus de 300 règlements en matière d'équité salariale. Tous les employeurs, que ce soit le gouvernement du Québec, Hydro-Québec, les villes de Longueuil, Laval, Québec, etc., n'ont agi comme le fait actuellement la Ville de Montréal. Tous, sans exception, ont procédé aux ajustements salariaux dans le respect de la loi », explique Lise Simard, conseillère au SCFP et responsable de ce dossier. « En procédant de la sorte, non seulement Montréal prive les femmes de leur dû et de leurs droits, mais, ce faisant, elle tente de se prévaloir d'avantages dont les autres employeurs n'ont pas cherché à bénéficier en se conformant à la loi », affirme la conseillère syndicale.

Quant à la présidente du Syndicat, Monique Côté, elle signale que « l'Équité salariale est une loi à laquelle l'employeur doit se conformer. Il ne doit pas chercher à négocier les sommes d'argent dont les femmes ont été privées pendant toutes ces années. Si le maire Tremblay n'hésite pas à remuer ciel et terre pour injecter 37 millions de dollars additionnels afin d'assurer le plan de sauvetage de BIXI, il doit en faire autant pour s'acquitter de ses responsabilités envers ses travailleuses et procéder, dans le respect de la loi, comme entendu le 23 décembre dernier, à l'ajustement de tous les échelons des catégories d'emploi qui font l'objet d'un correctif salarial ».

Encore aujourd'hui en 2011, plusieurs catégories d'emplois féminines qui ont obtenu des correctifs substantiels sont rémunérées à un taux avoisinant le salaire minimum. Cet employeur tente par la négociation de l'équité salariale de les maintenir à ce taux. Cela ferait en sorte que des personnes entrées en fonction en 2006 ne toucheraient aucun correctif avant 2011 faisant ainsi mentir la publicité diffusée par la Commission de l'équité salariale (CÉS). « Cela est plus qu'indécent! », a conclu Monique Côté.

Rappelons que le 23 décembre 2010, à la suite d'une période intensive de dur labeur et en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale*, le comité d'équité salariale a établi que près de 60 % des 400 emplois identifiés à prédominance féminine, touchant près de 4500 Cols blancs, obtenaient des correctifs salariaux.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM, SCFP-FTQ) est le plus important syndicat du secteur municipal au Québec représentant plus de 10 000 salariés cols blancs municipaux et paramunicipaux qui travaillent tant à la Ville de Montréal et dans 12 villes reconstituées sur le territoire montréalais, qu'au sein des sociétés paramunicipales, soit la Société du Parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Corporation Anjou 80, Stationnement de Montréal, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ainsi que la firme privée Parc Six Flags Montréal SEC (la Ronde).

Le SCFP représente environ 70 % de l'ensemble des employés municipaux au Québec, soit 31 100 membres. Le SCFP est de plus présent dans 10 autres secteurs d'activités au Québec, entre autres, la santé et les services sociaux, l'éducation, les transports urbain et aérien, l'énergie, les sociétés d'État et organismes publics québécois et les communications. Comptant plus de 110 000 membres au Québec, il est le plus important syndicat affilié de la FTQ.

Pour en savoir plus www.scfp.qc.ca ou www.sfmm429.qc.ca

- 30 -

SOURCE : SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

Renseignements : Monique Côté, présidente, 514 842-9463,
Michèle Blais, agente d'information, (514) 842-9463,
Ronald Boisrond, Service de l'information SCFP.